



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL1-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

1. REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – Rapporteur : Christophe HOGARD

Par délibération n° D126 du 12 décembre 2012, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2013. Ainsi, en vertu des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et ses communes membres par délibération n° D2 du 20 février 2013 du Conseil communautaire qui en a déterminé la composition, à savoir 2 délégués par commune (1 titulaire et 1 suppléant), soit 16 membres au total.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres. Aucune disposition législative ne prévoit les modalités de désignation des membres de la CLECT. Il est proposé à l'Assemblée de désigner, en son sein, au vote à main levée, un membre titulaire et un membre suppléant représentant la Ville pour siéger à cette commission.

Recueil des candidatures : Christophe HOGARD se porte candidat sur le poste de titulaire
Hélène CHENAIS se porte candidat sur le poste de suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C

Vu la délibération n° D126 du 12 décembre 2012 du Conseil communautaire relative à l'adoption de la fiscalité professionnelle unique

Vu la délibération n° D2 du 20 février 2013 du Conseil communautaire portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai,

Considérant qu'il convient de désigner parmi les membres du Conseil municipal deux représentants pour siéger au sein de la CLECT

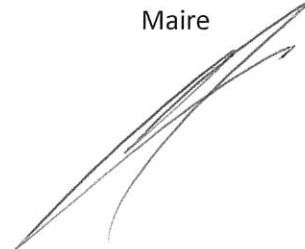
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de renoncer au scrutin secret en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
- désigne Christophe HOGARD représentant titulaire et Hélène CHENAIS représentante suppléante de la Ville des Herbiers au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et ses communes membres.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026
Notifié le :